

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT

Département de l'Ain

Comité Technique - DEPARTEMENT DE L'AIN - UNIQUE



Conformément à l'article **32 du décret n°85-603 du 10 juin 1985** modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, « l'autorité territoriale auprès de laquelle le comité est constitué établit la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel ainsi que le nombre de sièges auxquelles elles ont droit, **proportionnellement au nombre de voix obtenues lors de l'élection des représentants du personnel dans les comités techniques** ».

Résultats des élections au comité technique

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste UNSA	122
	Liste FO	366
	Liste CGT	173
	Liste CFDT	177

Répartition et attribution des sièges

Conformément à l'article **32 du décret n°85-603 du 10 juin 1985** relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, « les représentants du personnel au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont **désignés librement, par les organisations syndicales de fonctionnaires** ».

L'autorité territoriale a fixé le terme du délai imparti pour la désignation des représentants du personnel au 8 juillet 2016 au plus tard.

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{838}{8} = \boxed{104,75}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste UNSA	122	1
Liste FO	366	3
Liste CGT	173	1
Liste CFDT	177	1
Total des sièges attribués		6

6 siège(s) attribués au quotient

2 siège(s) reste(nt) à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste UNSA	61	0
Liste FO	91,5	1
Liste CGT	86,5	0

Liste CFDT

88,5

0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste UNSA	61	0
Liste FO	73,2	0
Liste CGT	86,5	0
Liste CFDT	88,5	1

Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Total membres CHSCT

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste UNSA	1
	Liste FO	4
	Liste CGT	1
	Liste CFDT	2
Total		8

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de la commission consultative paritaire. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Grade
	1	Titulaire	Madame Rachelle CATHELIN-ROUSSEAU	ATEE Pr 1 ^{ère}
		Suppléant	Monsieur Pascal FONTENEAU	AT Pr 2 ^{ème}
	4	Titulaire	Monsieur Rodrigue BROUILLIARD	Agent de maîtrise
		Titulaire	Madame Gina PAIS	AA Pr 1 ^{ère}
		Titulaire	Monsieur David VEUILLET	ATEE Pr 1 ^{ère}
		Titulaire	Madame Sandrine PASINI	AA Pr 2 ^{ème}
		Suppléant	Monsieur Hervé TESTART	Réd Pr 2 ^{ème}
		Suppléant	Madame Nora DESIETER	AA Pr 2 ^{ème}
		Suppléant	Monsieur Antoine GUILLAMON	AT Pr 1 ^{ère}
		Suppléant	Madame Anne-Isabelle CHARIGNON	Réd Pr 1 ^{ère}
	1	Titulaire	Madame Nathalie MONOD	AA Pr 2 ^{ème}
		Suppléant	Monsieur Jacques GAILLARD	AT Pr 2 ^{ème}
	2	Titulaire	Madame Corinne CARRERE	Attaché
		Titulaire	Monsieur Xavier REMY	Agent de maîtrise Pr
		Suppléant	Monsieur Michel BERTHET	Tech Pr 1 ^{ère}
		Suppléant	Madame Christine BOUVARD	ATEE Pr 2 ^{ème}

Observations et Signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 6 décembre 2018, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote.

Bourg-en-Bresse, jeudi 6 décembre 2018

Le Président,

Les Assesseurs,

